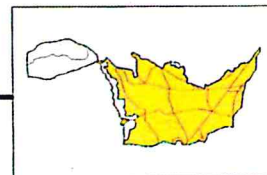


DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
COMMUNE DE
TERNAND

N° INSEE
69245



Service Urbanisme Etat
Cellule Procédures et Actions de l'Etat
33 rue Moncey 69421 LYON 03
☎ 04.78.62.50.50

DDE 69

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		I 1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés constructions et exploitations de pipes lines
		A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I 2	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
		A3	Terrains riverains des canaux d'irrigation		I 3	Transport de gaz
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I 4	Transport d'électricité
		A5	Canalisations publiques eau potable		I 5	Transport de produits chimiques
E		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		Int 1	Voisinage des cimetières
		AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		JS 1	Protection des installations sportives
		AC3	Réserves naturelles		PM1	Risques naturels
		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
G		Ar4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'armée de l'air		PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
		Ar6	Champ de tir		PT4	Elagage relatif aux lignes télécom
		AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
E		EL2	Zones submersibles (Cf. PM1)		T4	Aéronautiques de balisage
		EL3	Halage et marchepied		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T8	Radioélectriques: protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes			
		EL7	Alignements			
		EL10	Parcs nationaux			
N		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			
Echelle :			Etabli en : MAI 2003		Modifié :	



A Lyon le 26/05/2003

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : TERNAND

Saisie le : 09/06/1985

Servitude : AC1 Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.

Référence (s) : Mesures de classement et d'inscription prises en application des art. 1er à 5 ; périmètres de protection éventuellement délimités par décret en Conseil d'Etat en application de l'art. 1er (alinéas 2 et 3) et périmètres de protection des monuments historiques tels qu'ils résultent des dispositions des art. 1er et 13bis de la loi du 31/12/1913 modifiée. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'art. 28 de la loi du 02/05/1930 modifiée.

Service(s) responsable(s) : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
165 rue Garibaldi - BP 3162
69401 LYON CEDEX 03
Tél : 04.78.62.54.66

Acte(s) institutif(s) : Clas. M.H. du 10/04/1951.

Caractéristique(s) : Crypte et chœur de l'église de TERNAND.



A Lyon le 26/05/2003

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : TERNAND

Saisie le : 10/10/1985

Servitude : **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.

Référence (s) : Mesures de classement et d'inscription prises en application des art. 1er à 5 ; périmètres de protection éventuellement délimités par décret en Conseil d'Etat en application de l'art. 1er (alinéas 2 et 3) et périmètres de protection des monuments historiques tels qu'ils résultent des dispositions des art. 1er et 13bis de la loi du 31/12/1913 modifiée. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'art. 28 de la loi du 02/05/1930 modifiée.

Service(s) responsable(s) : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
165 rue Garibaldi - BP 3162
69401 LYON CEDEX 03
Tél : 04.78.62.54.66

Acte(s) institutif(s) : Inv. Sup. M.H. du 28/12/1981.

Caractéristique(s) : Les parties suivantes de la ferme à galerie située au-lieu-dit Saint-Victor-et-les-Vouttes à TERNAND : le portail d'entrée avec sa toiture, le mur d'enceinte subsistant, la façade avec galerie de la maison de ferme et la toiture correspondante, les deux cheminées au rez-de-chaussée - Cadastre section C, parcelle n° 171.

- ↳ *Décret n° 80.911 du 20 novembre 1980 portant statut particulier des architectes en chef des bâtiments de France.*
- ↳ *Décret n° 84.145 du 27 février 1984 portant statut particulier des architectes des bâtiments de France.*
- ↳ *Décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique.*
- ↳ *Décret n° 85.771 du 24 juillet 1985 relatif à la commission supérieure des monuments historiques.*
- ↳ *Décret n° 86.538 du 14 mars 1986 relatif aux attributions et à l'organisation régionale des affaires culturelles.*
- ↳ *Circulaire du 2 décembre 1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement) relative au report en annexe des plans d'occupation des sols, des servitudes d'utilité publique concernant les monuments historiques et les sites.*
- ↳ *Circulaire n° 80.51 du 15 avril 1980 (Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie) relative à la responsabilité des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement en matière de protection de sites, abords et paysages.*

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE AC1

- ⚡ *Loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par les lois du 31 décembre 1921, 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 10 mai 1946, 21 juillet 1962, 23 décembre 1970, 31 décembre 1976, 30 décembre 1977, 15 juillet 1980, 12 juillet 1985 et 6 janvier 1986, et par les décrets du 7 janvier 1959, 18 avril 1961 et 6 février 1969, 10 septembre 1970, 7 juillet 1977 et 15 novembre 1984.*
- ⚡ *Loi du 2 mai 1930 (article 28) modifiée par l'article 72 de la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983.*
- ⚡ *Loi n° 79.1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes complétée par la loi n° 85.729 du 18 juillet 1985 et décrets d'application n° 80.923 et n° 80.924 du 21 novembre 1980, n° 82.211 du 24 février 1982, n° 72.723 du 13 août 1982, n° 82.1044 du 7 décembre 1982.*
- ⚡ *Décret du 18 mars 1924 modifié par le décret du 13 janvier 1940 et par les décrets n° 70.836 du 10 septembre 1970 (article 11), n° 84.1006 du 15 novembre 1984.*
- ⚡ *Décret n° 70.836 du 10 septembre 1970 pris pour l'application de la loi du 30 décembre 1966, complété par le décret n° 82.68 du 20 janvier 1982 (article 4).*
- ⚡ *Décret n° 70.837 du 10 septembre 1970 approuvant le cahier des charges type pour l'application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1966.*
- ⚡ *Code de l'Urbanisme articles L.421-1, L.421-6, L.422-1, L.422-2, L.422-4, L.430-1, L.430-8, L.441-2, et R.410-4, R.410-13, R.421-19, R.421-36, R.421-38, R.422-8, R.430-10, R.430-12, R.430-15-7, R.430-26, R.430-27, R.441-3, R.442-1, R.442-4-8, R.442-4-9, R.442-6, R.442-6-4, R.442-11-1, R.442-12, R.442-13.*
- ⚡ *Code de l'Urbanisme articles R.443-9, R.443-10, R.443-13.*
- ⚡ *Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, article R.11-15 et article 11 de la loi du 31 décembre 1913.*
- ⚡ *Décret n° 79.180 du 6 mars 1979 instituant des services départementaux de l'architecture. Décret n° 79.181 du 6 mars 1979 instituant des délégués régionaux de l'architecture et de l'environnement.*



A Lyon le 26/05/2003

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : TERNAND

Saisie le : 09/06/1985

Servitude : AC2 Servitudes de protection des sites et des monuments naturels : classés ou inscrits.

Référence (s) : Zones de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 02/05/1930 modifiée.

Service(s) responsable(s) : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
165 rue Garibaldi - BP 3162
69401 LYON CEDEX 03
Tél : 04.78.62.54.66

Acte(s) institutif(s) : A.P. d'inscription à l'Inv. sites du 10/04/1946.

Caractéristique(s) : Est inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du Rhône l'ensemble du vieux village de TERNAND (à l'exception des parcelles classées)
- Cadastre section B, parcelles n° 409 à 432, 434 à 541 bis, 542 à 549, 570 à 573 et 582.



A Lyon le 26/05/2003

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : TERNAND

Saisie le : 09/06/1985

Servitude : AC2 Servitudes de protection des sites et des monuments naturels : classés ou inscrits.

Référence (s) : Zones de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 02/05/1930 modifiée.

Service(s) responsable(s) :
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
165 rue Garibaldi - BP 3162
69401 LYON CEDEX 03
Tél : 04.78.62.54.66

Acte(s) institutif(s) : A.P. de classement sites du 08/05/1946.

Caractéristique(s) : Sont classées à l'inventaire des sites pittoresques du Rhône les parcelles suivantes du Vieux village de TERNAND : cadastre section B, parcelles n° 496, 516 à 518, 525, 529, 536, 539.

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE AC2

- ↳ *Loi du 2 mai 1930 modifiée et complétée par la loi du 27 août 1941, l'ordonnance du 2 novembre 1945, la loi du 1^{er} juillet 1957 (réserves foncières art. 8-1), l'ordonnance du 23 août 1958, loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967.*
- ↳ *Loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseigne, complétée par la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 et décrets d'application n°s 80-923 et 80-924 du 21 novembre 1980, n° 82-211 du 24 février 1982, n° 82-723 du 13 août 1982, n° 82-1044 du 7 décembre 1982.*
- ↳ *Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état.*
- ↳ *loi n° 83-360 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.*
- ↳ *Décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5-1 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.*
- ↳ *Décret n° 69-825 du 28 août 1969 portant déconcentration et unification des organismes consultatifs en matière d'opération immobilières, d'architecture et d'espaces protégés (modifiés par décrets des 21 mars 1972, 6 mai 1974 et 14 mai 1976).*
- ↳ *Décret n° 79-180 du 6 mars 1979 instituant les services départementaux de l'architecture.*
- ↳ *Décret n° 79-181 du 6 mars 1979 instituant délégués régionaux de l'architecture et à l'environnement.*
- ↳ *Décret n° 85-467 du 24 avril 1985 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux des monuments historiques chargés des sites et paysages.*
- ↳ *Décret n° 88-1124 du 15 décembre 1988 relatif à la déconcentration de la délivrance de certaines autorisations requises par la loi du 2 mai 1930 dans les sites classés ou en instance de classement.*

- ⌘ *Code de l'urbanisme, articles L. 410-1, L. 421-1, L. 422-2, L. 430-8, R. 410-4, R. 410-13, R. 421-19, R. 421-36, R. 421-38-5, R. 421-38-6, R. 421-38-8, R. 422-8, R. 430-10, R. 430-12, R. 430-15-7, R. 430-26, R. 430-27, R. 442-4-8, R. 442-4-9, R. 442-6, R. 443-9, R. 443-10.*
- ⌘ *Circulaire du 19 novembre 1979 relative à l'application du titre II de la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967 modifiant la loi du 2 mai 1930 sur les sites.*
- ⌘ *Circulaire n° 88-101 du 19 décembre 1988 relative à la déconcentration de la délivrance de certaines autorisations requises par la loi du 2 mai 1930.*
- ⌘ *Circulaire du 2 décembre 1977 (ministère de la culture et de l'environnement) relative au report des servitudes d'utilité publique concernant les monuments historiques et les sites, en annexe des plans d'occupation des sols.*
- ⌘ *Circulaire n° 80-51 du 15 avril 1980 (ministère de l'environnement et du cadre de vie) relative à la responsabilité des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement en matière de protection des sites, abords et paysages.*



A Lyon le 26/05/2003

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : TERNAND

Saisie le : 15/09/2000

Servitude : **PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Référence (s) : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'art. 48 (alinéa 2) du code des postes et télécommunications.

Service(s) responsable(s) : FRANCE TELECOM

UNITE REGIONALE de RESEAU de LYON
2, Espace Henry Vallée
69354 LYON CEDEX 07
Tél :

Acte(s) institutif(s) : D.U.P. par Arrêté n° 3078 du 14/11/1979 - et A.P. du 09/02/1979

Caractéristique(s) : Câble n° 438 PARIS - LYON - Tronçon 05 SAINT JULIEN DE CIVRY - LYON.



A Lyon le 26/05/2003

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : TERNAND

Saisie le : 18/09/2000

Servitude : PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Référence (s) : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'art. 48 (alinéa 2) du code des postes et télécommunications.

Service(s) responsable(s) : FRANCE TELECOM

UNITE REGIONALE de RESEAU de LYON
2, Espace Henry Vallée
69354 LYON CEDEX 07
Tél :

Acte(s) institutif(s) : A.P. n° 96-3892 du 19/11/1996

Caractéristique(s) : Câble RG 69-512 - LE BOIS D'OINGT - LES ECHARMEAUX -
Tronçon LE BOIS D'OINGT - LETRA.

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE PT3

↳ *Code des Postes et Télécommunications articles L.45-1 et L.48 et R20-55 à R20-62.*



A Lyon le 26/05/2003

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : TERNAND

Saisie le : 07/05/1997

Servitude :	T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.
Référence(s) :	Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par la loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer et l'art. 6 du décret du 30/10/1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.
Service(s) responsable(s) :	S.N.C.F. - DIRECTION DE LYON Agence Régionale Immobilière 10 cours de Verdun 69286 LYON CEDEX 02 Tél : 04.72.40.31.00
Acte(s) institutif(s) :	Lois et décrets du 19 juin 1857 ; Lois des 25 juillet 1882 et 20 novembre 1883.
Caractéristique(s) :	Ligne SNCF (775 000) de PARAY-LE-MONIAL à GIVORS-CANAL.

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE T1

- ↳ *Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer.*
- ↳ *Code Minier articles L.322-3 et L.322-4.*
- ↳ *Loi du 29 décembre 1892 (occupation temporaire).*
- ↳ *Décret-loi du 30 octobre 1935 modifié en son article 6 par la loi du 27 octobre 1942 relatif à la servitude de visibilité concernant les voies publiques et les croisements à niveau.*
- ↳ *Décret du 22 mars 1942 modifié par le décret n° 90-661 du 26 juillet 1990 (article 73.7) sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local.*
- ↳ *Décret n° 80.331 du 7 mai 1980 modifié portant règlement général des industries extractives, et circulaire d'application du 7 mai 1980 et documents annexés à la circulaire.*
- ↳ *Décret n° 94-561 du 30 juin 1994 modifiant le décret du 22 mars 1942 modifié.*
- ↳ *Fiche note 11.18 BIG n° 78.04 du 30 mars 1978.*